



MOTION SANTE

Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement

C'était une loi très attendue. Son adoption est malheureusement régulièrement repoussée et nous demandons que l'engagement pour 2016 soit enfin tenu. De plus, le projet ne traite que de la perte d'autonomie, mais reste muet sur des questions comme l'aménagement du territoire, la politique de la ville, les logements, les transports, l'accès à la culture, les services publics de proximité, la prévention tout au long de la vie...

Nous dénonçons le manque criant de moyens. Alors qu'il faudrait au moins 4 ou 5 milliards pour faire face à des besoins croissants, seuls sont prévus les 647 millions d'euros de la CASA, payés par une partie des retraités ! Ce manque de financement inacceptable provoque l'abandon du dossier des EHPAD, un dossier pourtant douloureux pour les personnes et leur famille. Alors que le coût d'une maison de retraite est de 1500 à 2800 € par mois le « reste à payer » est de plus en plus souvent insupportable pour de très nombreux retraités dont le montant des pensions (1300€ en moyenne) est nettement inférieur à ces sommes. Nous demandons un financement permettant une réelle compensation de la perte d'autonomie, aussi bien au domicile qu'en établissement.

Dans l'immédiat l'APA et son plafond doivent bénéficier d'une revalorisation véritable pour tous. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Le personnel intervenant doit être bien formé. Pour le maintien à domicile, les moyens alloués doivent assurer l'autonomie suffisante à la personne, sans l'intervention obligatoire des « aidants naturels ».

En ce qui concerne le financement, nous réaffirmons notre attachement à la logique solidaire de la Sécurité Sociale. Avec la CASA la solidarité intergénérationnelle est rompue. La CASA doit être supprimée et les ressources détournées de leur objectif depuis 2013 doivent être restituées.

Quant à la gouvernance, c'est une dimension oubliée du projet de loi actuel : les organisations syndicales ont un rôle minoré, quand elles ne sont pas écartées des instances prévues tant au niveau local que national. La mise à l'écart des syndicats de retraités est inadmissible ! Ces dispositions doivent être revues.

Les organisations de retraités CGT, FSU, UNSA, LSR, demandent la création d'un droit universel de compensation de la perte d'autonomie, sans condition d'âge ni de ressources, pris en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité Sociale. Nous demandons que ce projet soit très profondément revu, dénonçons son manque d'ambition et exigeons un financement à la hauteur des besoins.

Projet de Loi Santé

L'accès aux soins constitue une priorité, notamment pour les retraités particulièrement concernés. Les organisations de retraités : CGT, FSU, UNSA, LSR des Hautes-Pyrénées, regrettent que le projet initial de la loi ne revienne pas sur les désengagements successifs de la Sécurité Sociale : dépassements d'honoraires, forfaits, franchises médicales, déremboursements... qui ont provoqué des « restes à charge » élevés pour les patients, une hausse des complémentaires et des dépenses de santé, conduisant à de nombreux renoncements ou reports de soins faute de moyens.

Nous demandons que le futur projet revienne sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et mette fin à une médecine à plusieurs vitesses qui ne tend qu'à se développer. Nous demandons aussi que les déserts médicaux, les problèmes liés à l'éloignement des structures médicales ou paramédicales soient traités de manière efficace.

L'annonce de la généralisation du tiers payant pour tous les soins et consultations médicales avait été accueillie avec satisfaction. Il s'agit là, pour nous, d'une revendication ancienne ! Rien ne justifierait l'abandon de cette proposition. Les organisations de retraités n'accepteraient pas que le projet de tiers payant, mesure socialement utile pour faire reculer les renoncements aux soins, soit renvoyé aux calendes grecques !

Les organisations CGT, FSU, UNSA, LSR, réaffirment avec force l'urgence de rétablir un système de santé universel de haut niveau pour tous. Elles proposent que, dans le cadre d'une nouvelle organisation du système de santé, soit repensé le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné avec une forfaitisation de sa rémunération et elles rappellent leur exigence de suppression à terme de tous les dépassements d'honoraires.

Le Service Public Hospitalier.

Alors que les Hôpitaux Publics sont surchargés par l'actuelle épidémie de grippe, 3 milliards d'économies sont programmées sur leur budget d'ici 2017. Cette mesure, que nous condamnons, entraînerait en particulier la suppression de 22 000 postes - combien à l'Hôpital de Tarbes ? -, soit 2% de la Fonction Publique Hospitalière. Elle aggraverait les conditions de fonctionnement des Hôpitaux Publics, aurait des répercussions sur les patients et les personnels.

Les patients ne cherchent pas à rester à l'hôpital si leur état de santé ne l'exige pas. Cependant l'extension des soins ambulatoires, entraînerait en particulier pour les personnes dont la résidence est éloignée de l'hôpital, des frais liés à l'obligation d'avoir recours à un hébergement privé d'un coût souvent prohibitif. Plus généralement, les organisations de retraités voient dans cette disposition la volonté de transférer de nouvelles charges sur les patients et un nouveau désengagement de l'Hôpital Public.

Dans notre département le projet de « rapprochement entre hôpitaux voisins » est particulièrement inquiétant car nous voyons resurgir, sous cette forme ou sous une autre, le projet avorté d'un Hôpital à Lanne auquel nous nous étions opposés. Nous dénonçons cette nouvelle tentative de suppression de la proximité avec l'usager et de remise en cause de la mission de Service Public égal pour tous sur tout le territoire.

Le projet de loi santé fragilise insidieusement le statut de l'Hôpital Public. Désormais à condition de respecter quelques obligations, les établissements privés pourraient avoir une mission de service public, ce qui placerait la santé encore un peu plus sous la coupe des financiers, ce que nous condamnons.

Les organisations de retraités, CGT, FSU, UNSA, LSR, demandent que soient attribuées à l'Hôpital Public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A, de supprimer les possibilités de consultation et de soins privés au sein de l'Hôpital Public.

Les complémentaires-santé

Au cours de ces dernières années les complémentaires-santé ont beaucoup évolué pour ressembler davantage à des assurances qu'à des mutuelles : leurs tarifs varient considérablement selon la gamme des prestations offertes et l'âge des assurés sociaux.

Le système d'assurance-santé complémentaire est extrêmement concurrentiel et va à l'encontre des logiques de solidarité. Pour lutter contre ces dérives, les organisations de retraités, CGT, FSU, UNSA, LSR, demandent que l'on s'engage dans un processus qui permette à terme que l'ensemble des besoins de santé soient pris en compte par l'assurance maladie obligatoire.

Dans le cadre d'une action nationale des retraités, organisée par :

CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR/FP, UNRPA, LSR,

les organisations de retraités des Hautes-Pyrénées : CGT, FSU, UNSA, LSR, ont appelé les retraités à se réunir aujourd'hui mardi 17 mars à Tarbes devant l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour faire avancer leurs revendications.